BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE REGIONAL DES PEDICURES-PODOLOGUES DE PACA-CORSE

LIAISON

N°10
oct – nov – déc 2011

EDITORIAL

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'étude des demandes de renouvellement des dérogations des cabinets secondaires, données pour 3 ans, a marqué le premier trimestre 2011.
Tous les pédicures-podologues concernés ont donc reçu un dossier à remplir afin de solliciter une nouvelle dérogation. Il était demandé de joindre différents documents pour justifier et appuyer leurs demandes.
Le conseil régional a ensuite examiné les dossiers, les a analysé et a procédé à l'étude démographique, géographique et socio-économique du territoire concerné.
Les confrères intéressés ont reçu une invitation nominative pour venir rencontrer Monsieur MOYNE- BRESSAND et moi-même, afin de leur expliquer la procédure à suivre pour défendre l'existence de leurs cabinets secondaires.
En effet, beaucoup d'entre eux nous ont décrit la nécessité matérielle de cette deuxième activité, l'existence de crédits et de charges fixes importantes impliquant de graves difficultés financières en cas de fermeture du cabinet secondaire. L'attachement affectif à leur patientèle nous a été souvent exposé.
Le CROPP a souhaité les aider dans leur demande, les a renseigné et encouragé.
En effet, il me semble toujours délicat et difficile de changer « les règles du jeu en cours de partie ».
Avant 2007, l'ouverture de cabinets secondaires n'était pas régulée. Les pédicures-podologues avaient donc organisé leur vie en fonction de leurs cabinets.
La fermeture d'un cabinet peut donc bouleverser la vie d'un professionnel, remettre en cause des choix de vie, des orientations familiales et financières.
Les décisions votées en Conseil Régional le 31 Mars 2011, sont susceptibles d'appel, tant par le professionnel concerné que par tout pédicure-podologue.
Une « association de défense des pédicures-Podologues » a également vu le jour.
Il est tout à fait légitime que les professionnels se défendent, que les décisions puissent être contestées, ceci participant à l'équilibre des pouvoirs.
La plupart des demandes de dérogation ont été acceptées, les cabinets répondant le plus souvent aux critères demandés. Sur plus d'une centaine de demandes, seul une dizaine d'entre elles ont été refusées.
Les décisions, fermeture ou maintient des cabinets, ne satisferont pas toujours les intéressés, mais elles auront été prises avec beaucoup d'attention et de sérieux, tous les membres du conseil régional étant conscients des graves implications qu'elles peuvent représenter.

le Président et les membres du CROPP PACA-CORSE sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Jean MAUGEIN

Pour nous joindre
CROPP PACA-CORSE
Tél. : 04.42.59.14.66
Fax : 04.42.59.14.74
contact@paca-corse.cropp.fr
Portes de l'Arbois Imm. B
1090 rue René Descartes
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
Site : ONPP.fr - page régionale PACA-CORSE
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi vendredi
de 9 h00 à 16h15
mercredi : 9h00 – 12h00

SOMMAIRE

EDITORIAL……..page 1
VOYAGE EN 2021 ……page 2
2011- LE PLATEAU TECHNIQUE …..page 2
ELECTION 2012 ……..page 2
ACTIVITE DU CROPP…….page 2
COMITE INTER-ORDRES…..page 3
COMPTABILITE… page 3.
INFORMATION IMPORTANTE…..page 3
PIECES MANQUANTES AU DOSSIER…page 6
JEUNES DIPLOMES …..page 4
QUESTIONS-REPONSES……page 4
LES TRANSFERTS…..page 5
LES CABINETS SECONDAIRES ….page 5
LES NOUVEAUX INSCRITS…..page 6

LES ELUS TITULAIRES

Sébastien MOYNE-BRESSAND
Eric NAUTONNIER
Jean MAUGEIN
Marianne SPAZIANI-JEAN
Laure LEFRANCOIS
Gilbert LE GRAND

LES ELUS SUPPLEANTS

Jean-Louis SORELLE
Patrick SEMPOL
Anne-Marie AGOSTA
Estelle DELISLE
Odile FAVREUILLEE
Gilles MARECHAL

VOYAGE EN 2021 !

Le nombre de cabinets est nettement plus important, les cabinets secondaires ont pour la plupart disparu dans les agglomérations les plus importantes.
Le maillage des zones rurales est plutôt satisfaisant, l'essor démographique de notre profession ayant conduit certains à choisir un exercice rural.
Les étudiants nouvellement formés ont un niveau licence L3 et nombreux sont ceux qui choisissent de le compléter par un master.
L'exercice professionnel est plus spécialisé que par le passé : soins exclusivement, ou bien orthèses seulement avec des spécialisations : sport, posture, diabète…
Les diabétiques justement deviennent une population particulièrement attentive à ses pieds, le nombre de complications a très nettement diminué.
Les mutuelles offrent très souvent un forfait annuel pour permettre à leurs adhérents une prise en charge des soins de pédicurie.
Depuis 2015, les cabinets sont accessibles aux personnes handicapées, selon la loi du 11 février 2005.
Le plateau technique s'est étoffé : instrumentation dynamique, autoclave, informatique, podoscopes électroniques… Dans un cabinet de groupe associant plusieurs podologues ou paramédicaux, essayant de mutualiser les frais, de partager les expériences et d'assurer la sécurité de chacun.
L'augmentation de charges et la crise économique provoquent la faillite de certains cabinets et la paupérisation de l'ensemble de la profession.
Les panneaux publicitaires ont enfin tous disparu, la plaque 20/30cm est la norme.

Jean MAUGEIN

RETOUR EN 2011 : LE PLATEAU TECHNIQUE

L'ordre National des Pédicures-Podologues a édité en novembre 2010 les recommandations de pratique professionnelle en pédicurie-podologie, elles sont accessibles à tout pédicure-podologue qui se doit de travailler avec un plateau technique aux normes répondant aux critères d'agencement, de technicité et d'hygiène.

Tout pédicure-podologue doit, pour exercer, bénéficier d'un matériel technique suffisant pour recevoir et soigner les patients en cas d'exécution d'orthèses, un local distinct et un matériel approprié est nécessaire.

ELECTION EN 2012

Les nouvelles élections auront lieu au cours du deuxième trimestre 2012. Un dossier vous sera communiqué prochainement afin de vous informer et de vous permettre de présenter votre candidature si vous êtes intéressé.

ACTIVITE DU CROPP

Depuis le début de l'année 2011, le Conseil Régional et le bureau, se sont réunis dix fois.
En deux ans, cent vingt deux dossiers concernant les pratiques publicitaires ont été traités et classés par la commission Ethique et Déontologie, actuellement :

- Neuf dossiers sont en cours de traitement concernant des plaques professionnelles et des panneaux publicitaires.
- Huit dossiers pour exercice illégal sont instance, à savoir : sept pour exercice de la profession, L'ONPP a nommé un huissier de justice pour constater l'exercice illégal de la profession. Un professionnel est poursuivi pour faux et usage de faux diplôme et exercice illégal de la profession. Une plainte a été présentée devant Le Procureur de la République, ainsi que devant l'Agence Régionale de Santé.
- Quatre plaintes ont été transmises à la commission de conciliation concernant des litiges contractuels suite à une collaboration, dont une plainte d'un patient contre un professionnel pour des semelles non conformes.
- Beaucoup de dossiers sont attente des pièces manquantes réclamées aux professionnels à maintes reprises.

Sébastien MOYNE-BRESSAND

COMITE INTER-ORDRES

Dans le cadre des rencontres inter-ordres, le CROPP est régulièrement invité aux conférences auxquelles les représentants des autres ordres de Santé peuvent communiquer et échanger sur les problèmes rencontrés dans la profession (réglementations, mise aux normes des cabinets, accès handicapé….) :

Quelques dates importantes :

	➡ Débat – ARS
27-01-11	➡ réunion du CLIOR
14.04.11	➡ Conseil Régional PACA – Rencontre avec une élue
04.05.11	➡ ARS Dépendance
05.05.11	➡ Les médecins coordinateurs
27.05.11	➡ Agence Régionale de Santé – Madame THOUVENOT
07.06.11	➡ Conférence - ARS
14.06.11	➡ Débat sur la Dépendance – Madame BACHELOT
17.06.11	➡ Rencontre avec Mr CANAPA Débat – Agence régionale
22.06.11	de Santé
07.07.11	➡ Congrès Agence Régionale de Santé
23.09.11	➡ CRSA Marseille
27.10.11	➡ Débat sur le diplôme européen

COMPTABILITE

LA POSTE	7531
FOURNITURES BUREAUTIQUE	1386
LOYER	15322
EDF	1863
France TELECOM	1788
PAGES JAUNES	1798
LIAISON	3449
REMUNERATION PERSONNEL	30641
INDEMNITES ELUS	15900
FRAIS	7660
TOTAL	87338

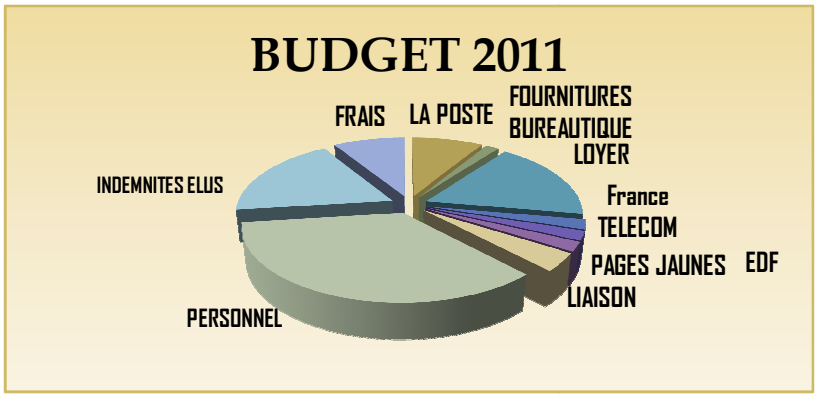

INFORMATION IMPORTANTE :

LA CARTE DE PROFESSIONNEL DE SANTE

Les cartes de santé utilisées jusqu'alors (CPS2ter) arrivant en fin de vie en février 2011, il a été décidé de les remplacer par une carte (CPS3) intégrant de nouvelles fonctionnalités et spécifications conformes avec les standards Européens. Pour obtenir cette carte, le professionnel de santé, doit adresser sa demande de carte auprès de la DDASS dont il dépend, et transmette impérative ment au CROPP les documents suivants

- La photocopie de la carte d'identité nationale recto-verso,
- Le numéro de sécurité-sociale, votre date de début d'exercice,
- Votre numéro ADELI
- Numéro de SIRET de vos cabinets,
- L'attestation responsabilité civile professionnelle de l'année

INONDATIONS DANS LE VAR

Suite aux intempéries qui sont survenues au mois dernier dans le département du Var, ayant entraîné des dégâts considérables dans les cabinets de certains confrères, le Conseil Régional et moi-même avons sollicité l'entraide de la commission solidarité afin de leur apporter tout notre soutien

INFORMATION DE LA CPAM

Nouvelle offre de service aux professionnels de santé : l'accueil au siège de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie se fait désormais uniquement sur rendez-vous :
Le mardi, mercredi et jeudi entre 07h30 et 16h30 – les prises de rendez-vous se font par téléphone au 04.91.83.72.20

*

PIECES MANQUANTES DANS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

D'autre part, nous vous rappelons que beaucoup de dossiers d'inscription au tableau de l'ordre sont encore incomplets à ce jour malgré nos relances. Cela va entrainer des conséquences sur la délivrance de la future carte CPS.
Les contrats et avenants ayant pour objet l'exercice de la profession ainsi que les contrats et avenants assurant l'usage du matériel et du local, doivent être impérativement communiqués au CROPP. En cas de fermeture d'un cabinet (principal ou secondaire – il est nécessaire d'en informer dés que possible le CROPP. Le défaut de communication peut constituer une faute disciplinaire susceptible d'entraîner des sanctions (cf. : article L.4113-9 et L4124-6 du code de la santé publique).

JEUNES DIPLOMES

Le mardi 20 septembre 2011, le CROPP PACA-CORSE a invité les jeunes diplômés à un pot d'accueil, afin de se rencontrer et d'échanger sur la profession et son exercice.

QUESTION-REPONSES

- Question : A partir de quelle période, le collaborateur peut-il prétendre à sa patientèle ?
- **Réponse :** Le fichier patient du collaborateur débute avec le premier patient, et les conditions d'attribution de l'appartenance du nouveau patient doivent être décidées entre les deux professionnels dés le début de la collaboration.

- Question : L'exercice dans une maison médicale, est-il considéré comme un cabinet secondaire ?
- Réponse : oui, car les patients sont considérés venant de l'extérieur.

- Question : Si je déménage, un pédicure-podologue peut-il s'installer à ma place ?
- Réponse : Le pédicure-podologue ne peut s'installer en lieu et place ou exerce un confrère sans l'accord de celui-ci, ou à défaut, sans l'autorisation du Conseil Régional de l'ordre. Il est interdit de s'installer à titre professionnel dans un local ou immeuble quitté par un confrère pendant l'année qui suit son départ (cf. art 4322-88 du code de déontologie.

- Question : le caducée apposé sur mon véhicule m'exempte-il de régler mon stationnement ?
- Réponse : le caducée est réservé à l'exercice de votre profession, et non pour vos déplacements privés. Il ne vous dispense pas de régler votre stationnement, la verbalisation est laissée au libre choix de l'agent.

TRANSFERTS DANS UNE AUTRE REGION

NOM	PRENOMS	CP D'ORIGINE	VILLE	REGION D'ACCUEIL
AUBERT	AURELIE	13630	EYRAGUES	AQUITAINE
DI STEPHANO	JENNY	83320	STE MAXIME	ILE DE FRANCE
RECALT	JULIEN	13005	MARSEILLE	ILE DE France
FALGUIERE	LIONEL	84210	PERNES LES FONTAINES	LANGUEDOC ROUSILLON
HEBERLE	ROSE	84400	AVIGNON	LORRAINE
MALARDIER	AMANDINE	83140	SIX FOURS	AQUITAINE
LEPRESLE	JEOFFREY	83320	CARQUEIRANNE	LANGUEDON ROUSSILON
LEMAIRE	ANTOINE	6400	CANNES	NORD PAS DE CALAIS
MAURIN	LAURENT	13013	MARSEILLE	LANGUEDOC ROUSILLON
RUBY	CHARLINE	83220	LE PRADET	AQUITAINE

CESSATIONS D'ACTIVITE

NOM	PRENOMS	CP	VILLES	DATES
MOREAU	DANIELLE	13150	TARASCON	juin-11
EDMOND	PIERRE	13006	MARSEILLE	20/06/2011
IRIBARNE	MONIQUE	13640	LA ROQUE D'ANTHER	04/07/2011
BIEGLIO	MARIE CHRISTINE	6300	NICE	17/05/2011
MAR - FAVREAU	ISABELLE	20100	SARTENE	01/07/2011
SONNERY	SONIA	13014	MARSEILLE	14/04/2011
FLIPO	CATHERINE	84440	ROBIEN	22/09/11
SOLDAINI	CHRISTIANE	13004	MARSEILLE	22/09/11
SIMONI	HELENE	20220	ILE ROUSSE	07/07/11
LAROCHE	SYLVIE	83600	FREJUS	30/09/11
GAY	FANNY	06110	LE CANNET	17/10/11
HUGUES	JEAN BERNARD	84270	VEDENE	15/04/2011
PRIOUR		13004	MARSEILLE	14/11/11
SELARL CATAL		13007	MARSEILLE	10/11/11

LES CABINETS SECONDAIRES

LES ALPES DE HAUTE PROVENCE		
ALAIN SCHREINER	04800	GREOUX LES BAINS
LORENZO SIGILLO	04120	CASTELLANNE
LORENZO SIGILLO	04170	St ANDRE LES ALPES
PASCAL NOIROT	04160	CHÂTEAU ARNOUX
LES HAUTES ALPES		
ANDRE PHILIPPE	05400	VEYNES
DAVID ESPITALLIER	05500	ST BONNET S/CHAMPS
ELODIE SEMIOND	05100	BRIANCON
RAPHAELLE ZELTNER	05300	LARAGNE
VALERIE MAROT	05300	LARAGNE
LES ALPES MARITIMES		
EMMANUELLE WETSTEIN	06470	GUILLAUMES
FLORENCE KERIEL	06800	CAGNES SUR MER
CHRISTOPHE CHIESA	06310	BEAULIEU SUR MER
CRISTELLE NORGIOLINI	06440	BLAUSASC
DIDIER POUCHOL	06510	CARROS
ERIC ALLAIN	06560	VALBONNE
LAURENT GOMEZ	06100	NICE
SERGE PARIENTE	06800	CAGNES SUR MER
LES BOUCHES DU RHONE		
PASCAL FAUVERGUE	13530	TRETS
STEPHANE CLAIRFOND	13010	MARSEILLE
JEAN-YVES BECKER	13011	MARSEILLE
CHRISTOPHE RADA	13013	MARSEILLE
NATHALIE BIHAN	13109	SIMIANE COLLONGUE
PATRICIA BOURRAT	13110	FOS SUR MER
LIONEL CHAIX	13112	LA DESTROUSSE
CHRISTOPHE FLACHAIRE	13120	GARDANNE
MICHEL CONRY	13127	VITROLLES
MATHIEU CONRY	13127	VITROLLES
CHRISTOPHE CAROTENUTO	13180	GIGNAC LA NERTHE
ERWAN MOALIC	13190	ALLAUCH
LAURENT TOUREL	13250	SAINT CHAMAS
CORINNE FERRARI	13480	CALAS
THOMAS DEZALAY	13550	NOVES
PHILIPPE DUBREUIL	13570	BARBENTANE
EMMANUEL RIMANIOL	13600	CEYRESTE
STEPHANIE LACROIX	13630	EYRARGUES
MAGALI BOURGEOIS	13700	MARIGNANE
VALERIE NABET FEDERLEN	13740	LE ROVE
M FABRICE LEMAITRE	13760	SAINT CANNAT
M XAVIER PIGNON	13770	VENELLES
M PASCAL FAUVERGUE	13530	TRETS
M CHARLES LEGENDRE	13840	ROGNES
LA CORSE		
M BERTRAND SAVIGNY	20210	PROPRIANO
MLE STEPHANIE PISANO	20270	ALERIA
MR LECCIA JEAN-MARIE	20217	SAINT FLORENT
LE VAR		
MME GRAVIER TOURET	83000	LE THORONET
MME VERONIQUE GOYET	83130	LA GARDE
M YVES GEOFFROY	83150	BANDOL
M SEBASTIEN HENRI	83170	BRIGNOLLES
MME EMMANUELLE LANNOO	83460	LES ARCS SUR ARGENS
M REGIS SYMPHORIEN	83500	LA SEYNE SUR MER
MME FLORENCE ERNOUX-BERTHELIN	83510	LORGUES
M BENOIT EGRISE	83560	RIANS
MLLE MANUELLE CARRE	83610	COLLOBRIERES
M REDA SKENDER	83980	LE LAVANDOU
LE VAUCLUSE		
HELENE DESMOINEAUX	84250	LE THOR
FREDERIC LIBES	84340	MALAUCENE
LAURENCE LIBES	84340	MALAUCENE
NATHALIE AURY	84420	PIOLENC
JULIEN GRAY	84740	VELLERON
M JEAN BAPTISTE BORROMEO	84210	SAINT MIMIER

NOUVEAUX INSCRITS

NOM	PRENOMS	CP	VILLE
ALBERTINI	ANTOINE	20230	TALASANI
ALONZA	WILLIAM	13830	ROQUEFORT LE BEDOU
AURAN	CAMILLE	13210	ST REMY DE PROVENCE
BENITTAH	KEREN	13004	MARSEILLE
BOUAZIZ	YVELINE	13007	MARSEILLE
BON	EMMANUEL	06300	NICE
BONDON	ROSTANG	13100	AIX EN PROVENCE
CACCIAGUERRA	MAGALI	20213	FOLLELI
CARRERE	GUILLAUME	05000	GAP
CHETRIT	OLIVIER	13420	GEMENOS
COLAS	FRANCOIS	13008	MARSEILLE
COUTO	JEAN MARC	20220	ILE ROUSSE
DALCETTE	STEPHANIE	83600	FREJUS
DE PIRETTI	CAPUCINE	13090	AIX EN PROVENCE
DEUMIE	JEREMY	13360	ROQUEVAIRE
D'OLIVERA CARDO	AGNES	13014	MARSEILLE
DREVET	LAURE	06300	NICE
DUMAS	France	06200	NICE
EBAMI	CAMILLE	06100	NICE
FERRE PROVOST	HELENE	13800	ISTRES
GAYRAUD	AURELIEN	20200	SAN MARTINO DI LOTA
KARSENTI	ELLY	06100	NICE
LE FELLIC	ETIENNE	13126	VAUVENARGUES
LEDIEU	DOMINIQUE	06400	CANNES
LEPRESLE	GEOFFREY	58000	NEVERS
LEVASSEUR	JULIEN	83110	SANARY SUR MER
LHOEST	VINCENT	83400	HYERES
LUCAS	MARIE LINE	20200	BASTIA
MALARDIER	AMANDINE	83140	SIX FOURS LES PLAGES
MOUGNE	LAURENE	83400	HYERES
MOUNIER	MOANATOA	83000	TOULON
MUDOY	LAURE	84850	CAMARET SUR AIGUES
NICOLAI	FLORENT	13011	MARSEILLE
OIZAN CHAPON	OLIVIER	06670	ST BLAISE
PALDACCI	CHANTAL	20220	ILE ROUSSE
PAT	JULIEN	06200	NICE
PAZART	CLOTHILDE	06510	CARROS
PERRET	ANNE	13570	BARBENTANE
POUZANCRE	JEROME	13012	MARSEILLE
POUZET	THOMAS	13011	MARSEILLE
RENAUD	PIERRE	13200	ARLES
RUBY	CHARLINE	83220	LE PRADET
SANTONI	MARINE	13013	MARSEILLE
TARAMASCO	LUCAS	83200	TOULON
VASSEUR	VALERIANE	83700	ST RAPHAEL

Meilleurs Vœux

Publication : CROPP –
Editeur : CROPP-
Directeur de Publication : Sébastien Moyne-Bressand
Comité Editorial : Sébastien Moyne-Bressand -Marianne Spaziani-Jean – Jean MAUGEIN